

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ N° A-2018-1399

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de DRAGUIGNAN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 ;

Vu le Code pénal. ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal du 8 janvier 1963, portant réglementation de la circulation et du stationnement, modifié ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation « LA FETE DU CENTRE ANCIEN » qui se tiendra du **VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 AU DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018**, il est nécessaire de procéder au nettoyage complet de la partie couverte du parking du Marché sis place Georges Brassens à Draguignan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, la disposition suivante sera prise :

- le stationnement sera interdit sur la partie couverte du parking du Marché sis place Georges Brassens à Draguignan, **du mercredi 12 septembre 2018 à 18h00 au jeudi 13 septembre 2018 à 13h00.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

ARTICLE 3 : Les Officiers de Police territorialement compétents sont autorisés, en cas de besoin, à faire appel à un garagiste agréé par les services préfectoraux pour procéder à l'enlèvement de tout véhicule en stationnement irrégulier. Les frais de telles opérations seront à la charge des contrevenants.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commissaire de police, Monsieur le Chef de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle, conformément aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

DRAGUIGNAN, LE - 7 SEP, 2018

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Jublot
GUILLAUME JUBLOT